

MGEN, la référence



Depuis le 1^{er} juillet 2009 et pour 7 ans, la MGEN est le seul organisme de protection sociale complémentaire référencé pour les agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports.

Le référencement marque la qualité de l'engagement mutualiste de la MGEN.

1^{re} mutuelle santé française, la MGEN défend, depuis plus de 62 ans, l'accès pour tous à une protection sociale de qualité. Mutuelle professionnelle, elle accompagne la communauté éducative grâce à des actions de formation et soutient les personnes les plus fragilisées par des dispositifs de prévention. Acteur de santé engagé, elle aide activement la recherche en santé publique.

QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENCIEMENT ?

Le dispositif de référencement permet aux employeurs de la Fonction publique d'Etat de contribuer à la protection sociale complémentaire de leurs agents, en versant directement à l'organisme référencé une participation financière.

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports, après l'organisation d'une mise en concurrence, ont choisi pour une durée de sept ans la MGEN comme seul organisme référencé.

MGEN, 1^{RE} MUTUELLE SANTÉ FRANÇAISE

- **Près de 3 millions d'adhérents.**
- **Près de 97% des cotisations encaissées redistribuées** sous forme de prestations (contre 82% en moyenne pour les mutuelles, et 75% pour les autres complémentaires santé).
- **Des Centres de service** pour vous accueillir et vous conseiller dans chaque département.
- **Un réseau national de 33 établissements de santé** (centres de santé, d'optique, de santé mentale, établissements de soins de suite et de réadaptation, hébergement des personnes âgées dépendantes, accueil pour les personnes en situation de handicap).
- **Plus de 400 actions de prévention** proposées partout en France.
- **Un soutien actif** à la recherche en santé publique.
- **Des grands partenariats** dans le domaine de la citoyenneté.

... pour une protection complète en santé et en prévoyance

LA PROTECTION GLOBALE COMPLÉMENTAIRE DE LA MGEN EST UNIQUE.

L'offre référencée MGEN est la même pour tous, adaptée aux besoins des actifs, retraités, célibataires, familles..., et ce quel que soit le niveau de revenus. Elle associe une protection complète en santé et des prestations de prévoyance, ainsi que des aides de solidarité.

Chacun contribue en fonction de ses revenus, tout en bénéficiant de prestations au meilleur tarif, du même niveau de protection et d'une même qualité de service.

L'offre référencée MGEN garantit une solidarité effective entre tous les adhérents (familiale, intergénérationnelle et entre les niveaux de revenus).

UNE PROTECTION COMPLÈTE EN SANTÉ

- **Vous et votre famille bénéficiez de remboursements pour tous les frais de santé :** soins médicaux courants, hospitalisation, dentaire, optique...
- **Vous avez accès à un réseau de professionnels et d'établissements de santé conventionnés MGEN** dans toute la France : pas besoin d'avancer les frais, tarifs négociés pour un reste à charge nul ou maîtrisé...
- **Vous bénéficiez de forfaits de prévention** et de services d'accompagnement personnalisés : arrêt du tabac, accompagnement maternité, nouveaux contraceptifs...

+ DES PRESTATIONS DE PRÉVOYANCE

- **Vous êtes financièrement protégé en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité**, à la suite d'un accident ou d'une maladie.

+ DES AIDES DE SOLIDARITÉ

- **Vous pouvez bénéficier de solutions financières** si vous rencontrez des difficultés ponctuelles. **Des allocations** peuvent également être attribuées pour faire face aux difficultés liées au **handicap**, à la **dépendance** ou à l'**orphelinat**.

Offre référencée MGEN

Adhérez sans majoration de cotisations avant le 30 juin 2010

→ contactez-nous au : **3676**
(prix d'un appel local depuis un poste fixe, seulement en métropole)

→ ou connectez-vous sur : **mgen.fr**

